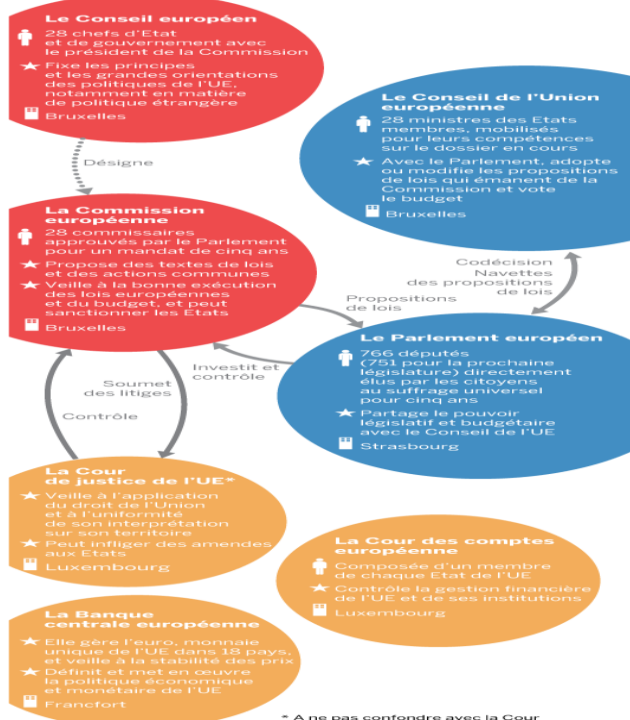
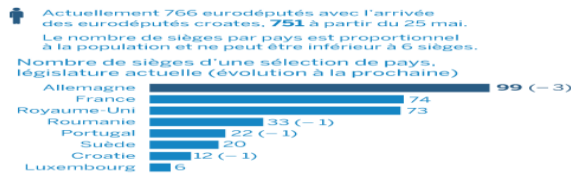


Le fonctionnement des principales institutions de l'Union européenne

- Organe exécutif
- Organe législatif
- Organes juridictionnel, de contrôle financier ou monétaire
- † Composition
- ★ Mission principale
- 🏠 Sièges



Le Parlement européen : la seule représentation directe des citoyens



Les eurodéputés sont élus tous les cinq ans au suffrage universel direct. Chaque Etat membre détermine son mode de scrutin, les circonscriptions, les conditions d'éligibilité...

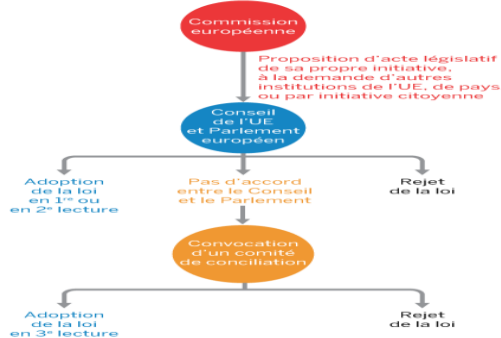
En France, les sièges sont répartis au sein de huit circonscriptions et les députés sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à un tour; les sièges se répartissent proportionnellement entre les têtes de listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés.

Les eurodéputés débattent, modifient, votent les propositions de lois qui émanent de la Commission européenne et déterminent comment elles seront transposées dans chaque Etat membre.

Ils votent également le budget. Ils travaillent en partenariat étroit et prennent certaines décisions avec le Conseil de l'Union européenne, appelé également Conseil des ministres; c'est la **codécision**.

Comment les lois sont-elles adoptées ?

La **procédure législative ordinaire**, en bref



La procédure législative ordinaire est la plus courante mais il existe également des procédures législatives spéciales qui concernent certains accords internationaux, l'adhésion de nouveaux Etats membres ou le retrait de l'UE, les dérogations aux règles de marché intérieur ou le droit à la concurrence...

La majorité des actes juridiques de l'UE sont adoptés en première lecture. On décompte environ 85 domaines d'action de l'UE. Ce sont essentiellement des directives qui sont adoptées.

Nombre d'actes législatifs adoptés en 2013, selon leur type*



*Directive : obligatoire en termes de résultats à atteindre ; les Etats membres sont libres de choisir la forme et les méthodes de mise en œuvre ; soumise à un délai d'application.
 Règlement : obligatoire et directement applicable dans tous les Etats membres.
 Décision : obligatoire pour les destinataires qu'elle désigne